# Approche d’audit pour les examens spéciaux – aspects ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Moyens et méthodes** | **Critères d’audit et sources** | **Questions d’audit possibles** | **Documents de référence possibles** | **Étapes d’audit proposées** |
| Veuillez consulter le spécialiste interne responsable de l’environnement et du développement durable pour obtenir son aide en vue de déterminer les moyens et méthodes, les critères, les questions d’audit et les étapes d’audit qui sont adaptés aux risques particuliers liés à l’environnement et au développement durable compris dans l’étendue de l’examen spécial.  Pendant l’étape de la planification, l’équipe d’examen spécial doit s’informer de la mesure dans laquelle la société d’État connaît les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. | | | | |
| Cadre de gestion de l’environnement et du développement durable | La société définit et met en œuvre un cadre pour gérer les questions liées à l’environnement et au développement durable.  Sources :   * Organisation internationale de normalisation, Norme ISO 14001 – Systèmes de management environnemental, 2015 * Commission de coopération environnementale, Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l’environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l’environnement, 2000 * Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens — Examen du cadre de gouvernance des sociétés d’État du Canada*, 2005 * Nations Unies, Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l’horizon 2030, 2015 * Organisation internationale de normalisation, Norme ISO 26000 – Responsabilité sociétale, 2010 * Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies | Q1. La société a-t-elle un cadre ou des moyens pour gérer les questions liées à l’environnement et au développement durable? | * Système de gestion de l’environnement * Document sur la responsabilité sociale d’entreprise * Déclaration en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance * Harmonisation ou mise en correspondance des activités de la société d’État avec les ODD * Procès‑verbaux des réunions du conseil d’administration * Procès‑verbaux des réunions de la direction | 1a) Examiner le système de gestion de l’environnement, le document sur la responsabilité sociale d’entreprise et la déclaration en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pour déterminer s’ils comportent les éléments suivants :   * un énoncé de politique; * la liste des exigences prévues par la loi; * des objectifs et cibles mesurables en matière d’environnement et de développement durable. |
| Q2. Des rôles, attributions, pouvoirs, responsabilités et ressources appropriés sont-ils établis et approuvés pour le cadre de gestion de l’environnement et du développement durable? | 2a) Examiner le système de gestion de l’environnement, le document sur la responsabilité sociale d’entreprise et la déclaration en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pour vérifier que les rôles, attributions, pouvoirs, responsabilités et ressources ont été établis et approuvés. |
| Q3. La société connaît-elle les ODD? | 3a) Vérifier si la société connaît les ODD. |
| Q4. La société contribue-t-elle à l’atteinte d’ODD ou de cibles des ODD? | 4a) Revoir le document d’harmonisation ou de mise en correspondance des ODD pour vérifier quelles cibles des ODD ont été cernées et quelles activités contribuent à la mise en œuvre des cibles des ODD. |
| Évaluation des risques liés à l’environnement et au développement durable | La société évalue les risques liés à l’environnement et au développement durable, les possibilités qui se présentent à cet égard ainsi que les obligations de réparer.  Sources :   * Organisation internationale de normalisation, Norme ISO 14001 – Systèmes de management environnemental * Commission de coopération environnementale, Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l’environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l’environnement, 2000 * Nations Unies, Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l’horizon 2030, 2015 * Organisation internationale de normalisation, Norme ISO 26000 – Responsabilité sociétale, 2010 * Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies | Q1. La société a‑t‑elle un processus pour recenser et évaluer les risques liés à l’environnement et au développement durable? | * Profil de risque de l’organisation * Profil des risques liés à l’environnement et au développement durable * Procès-verbaux des réunions du comité de gestion des risques (s’il y a lieu) * Rapports périodiques d’évaluation des risques * Documents et procès‑verbaux des réunions du conseil d’administration | 1a) Vérifier que des processus de recensement et d’évaluation des risques liés à l’environnement et au développement durable sont en place.  1b) Vérifier que le conseil d’administration approuve l’évaluation des risques de la société. |
| Q2. La société examine-t‑elle périodiquement les risques liés à l’environnement et au développement durable? | 2a) Vérifier que les risques liés à l’environnement et au développement durable sont examinés périodiquement.  2b) Vérifier que le conseil d’administration est informé des nouveaux risques liés à l’environnement et au développement durable et qu’il approuve les changements. |
| Gestion des risques liés à l’environnement et au développement durable | La société gère les risques liés à l’environnement et au développement durable en vue de réduire ou d’éliminer toute incidence possible sur l’environnement et le développement durable ou toute obligation de réparer, et de se conformer aux exigences en vigueur.  Sources :   * Organisation internationale de normalisation, Norme ISO 14001 – Systèmes de management environnemental * Commission de coopération environnementale, Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l’environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l’environnement, 2000 * Nations Unies, Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l’horizon 2030, 2015 * Organisation internationale de normalisation, Norme ISO 26000 – Responsabilité sociétale, 2010 * Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies | Q1. La société applique-t-elle des contrôles de la gestion des risques? | * Rapport de gestion des risques * Rapports de suivi des risques * Procès‑verbaux des réunions du comité directeur de la gestion des risques d’entreprise * Procès‑verbaux et documents et des réunions du conseil d’administration | 1a) Vérifier que des procédures de gestion des risques sont en place pour les risques liés à l’environnement et au développement durable qui ont été recensés et qu’elles sont mises à jour régulièrement.  1b) Vérifier que les responsables des risques ont été désignés.  1c) Vérifier que le conseil d’administration approuve les contrôles de la gestion des risques. |
| Q2. La société a-t-elle des procédures de préparation et d’intervention en cas d’urgence? | 2a) Vérifier que le processus de gestion des risques comprend des procédures de préparation et d’intervention en cas d’urgence. |
| Processus de mesure du rendement et de communication des résultats en matière d’environnement et de développement durable | Afin d’assurer la communication et la transparence des résultats, la société fait le suivi de son rendement en matière d’environnement et de développement durable et présente des rapports connexes au conseil d’administration et au public.  Sources :   * Organisation internationale de normalisation, Norme ISO 14001 – Systèmes de management environnemental, 2015 * Commission de coopération environnementale, Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l’environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l’environnement, 2000 * Nations Unies, Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l’horizon 2030, 2015 * Organisation internationale de normalisation, Norme ISO 26000 – Responsabilités sociétales, 2010 * Les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies * Global Reporting Initiative, Sustainability Reporting Standards, 2016 | Q1. La société a-t-elle un processus de mesure du rendement en matière d’environnement et de développement durable? | * Description du processus de mesure du rendement et de communication des résultats * Plan d’entreprise * Rapport annuel * Rapport en matière d’environnement et de développement durable * Rapport sur la durabilité * Procès‑verbaux des réunions du conseil d’administration * Procès‑verbaux des réunions du comité de la haute direction | 1a) Déterminer si le processus de mesure du rendement comprend les éléments suivants :   * un plan de suivi; * des objectifs et des cibles mesurables liés à l’environnement et au développement durable; * des rôles, des responsabilités et des ressources appropriés. |
| Q.2 La société a-t-elle un processus pour communiquer les résultats en matière d’environnement et de développement durable au conseil d’administration, à la direction et au public? | 2a) Examiner le rapport annuel, le rapport en matière d’environnement et de développement durable, le rapport sur la durabilité ou tout autre document clé afin de déterminer si la société communique son rendement en matière d’environnement et de développement durable.  2b) Vérifier que les rapports de la société contiennent de l’information claire, crédible et équilibrée sur le rendement. |
| Q3. La société se sert‑elle de l’information sur le rendement aux fins de la prise de décisions par la direction et le conseil d’administration? | 3a) Vérifier que la direction et le conseil d’administration sont informés périodiquement du rendement de la société en matière d’environnement et de développement durable, et qu’ils prennent des mesures correctives, au besoin. |
|  |  |